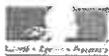


académie  
Caen



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Orne



Mesdames et messieurs les maires  
Mesdames et messieurs les président(es) d'EPCI

Alençon, le lundi 8 juillet 2019

Objet : stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté : déploiement de la distribution de petits déjeuners à la rentrée 2019.

La directrice académique des  
services de l'Education nationale

Secrétaire générale

Dossier suivi par  
Isabelle Foret-Simon  
Téléphone  
02.33.32.50.01  
Fax  
02.33.32.25.27  
dsden61-sg@ac-caen.fr

Cité Administrative  
Place Bonet  
CS 40020  
61013 Alençon cedex  
<http://www.ac-caen.fr/dsden61>

L'Education nationale contribue activement à l'engagement n°2 (« Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ») de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 annoncée par le Président de la République en septembre 2018, en luttant contre les inégalités sociales par la distribution de petits déjeuners auprès des élèves du premier degré des territoires les plus fragilisés.

Les études menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2016) révèlent que 7 % des enfants en moyenne ne prennent pas de petit déjeuner, chiffre qui atteint 15 % dans les foyers défavorisés. Or d'après le Programme national nutrition-santé (PNNS 4, 2019-2021), le petit déjeuner est un repas à part entière et doit représenter entre 20 et 25 % des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. En répondant aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorise la concentration, l'attention et le bien-être, facteurs de réussite scolaire. Il est également un temps privilégié de partage et de convivialité qui se prête, notamment en maternelle, au développement des compétences langagières et sensorielles.

Ainsi, la stratégie gouvernementale poursuit deux objectifs, social : réduire les inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, et éducatif : faire acquérir aux élèves les notions de base de l'équilibre nutritionnel.

Dans ce cadre, la distribution de petit déjeuner gratuit sera déployée à partir de septembre 2019, en priorité auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires des territoires du réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+), des quartiers de la politique de la ville (QPV) et des territoires ruraux isolés.

Dans tous les cas, la dimension éducative sera centrale et les actions s'accompagneront de projets d'éducation à l'alimentation initiés par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans le respect de leurs missions et répondant aux besoins identifiés au sein du conseil d'école. Le programme bénéficie d'un financement interministériel dédié, pour l'achat des denrées.

Je vous remercie de votre investissement auprès des élèves de notre département.

Franoise Moncada

Copie : inspecteurs de l'Education nationale chargés d'une circonscription